



Paris, le 17 décembre 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le projet de loi de modernisation de notre système de santé définitivement adopté par le Parlement**

**L'Assemblée nationale a définitivement adopté ce jour le projet de loi de Marisol TOURAINE relatif à la modernisation de notre système de santé.**

A l'issue d'un travail parlementaire de plus d'un an et de nombreux échanges avec les professionnels de santé, le projet de loi de modernisation de notre système de santé a été définitivement adopté par l'Assemblée nationale ce jour. En votant le texte porté par Marisol Touraine, les députés font aujourd'hui un choix politique fort, qui marquera durablement notre système de santé.

**Le choix de faire de la prévention le socle de notre système de santé**, avec, notamment, le paquet de cigarettes neutre, l'information nutritionnelle, le médecin traitant de l'enfant.

**Le choix de garantir l'accès aux soins**, avec la généralisation du tiers payant, la création d'un numéro d'appel unique pour joindre un médecin de garde, la mise en place de tarifs sociaux pour les lunettes et les prothèses dentaires et auditives, mais aussi le Pacte territoire santé, qui permet de lutter contre la désertification médicale.

**Le choix, enfin, de créer de nouveaux droits pour les patients**, avec l'action de groupe en santé, le droit à l'oubli pour les anciens malades du cancer ou de pathologies lourdes, la suppression du délai de réflexion pour l'IVG ou encore le renforcement de la transparence sur les liens d'intérêt entre industries et professionnels de santé.

*« Un seul objectif : l'égalité. Une seule méthode : l'innovation. Ce texte garantit l'accès de tous à des soins de qualité. C'est un texte contre l'immobilisme et la résignation. C'est un texte qui vise à offrir à chacun les mêmes droits, les mêmes chances, pour vivre le plus longtemps possible en bonne santé. »,* a déclaré Marisol Touraine à l'issue du vote du projet de loi.

Pour en savoir plus sur le projet de loi de modernisation de notre système de santé :

- consulter le dossier de presse qui présente les principales mesures de la loi ;
- consulter le site Internet <http://www.loi-sante.gouv.fr>

**Contact presse :**

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 – [cab-ass-presse@sante.gouv.fr](mailto:cab-ass-presse@sante.gouv.fr)